



**SAINT-AUGUSTIN**  
**DE-DESMAURES**

## **AVIS PUBLIC**

### **À TOUS LES CONTRIBUABLES DE** **LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 février 2018 a été adopté le projet de règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT N° 2018-545 CONCERNANT L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE POUR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Ce projet de règlement vise l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux énonçant les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique, ainsi que les règles de déontologie qui doivent guider les membres du conseil. Les règles énoncées dans ce code concernent notamment, l'indépendance de jugement des élus eu égard à leurs intérêts personnels, le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites, les dons et autres avantages, l'utilisation des ressources de la Ville, les annonces lors d'activités de financement politique ainsi que l'après-mandat.

Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le mardi 20 février 2018 à 19 h 30 à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Ce projet de règlement est disponible au Service du greffe situé à l'hôtel de ville sis au 200, route de Fossambault, Saint-Augustin-de-Desmaures, durant les heures normales de bureau.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,  
Ce 12 février 2018

Le greffier,  
Daniel Martineau, notaire  
[www.ville.st-augustin.qc.ca](http://www.ville.st-augustin.qc.ca)